

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Paiement droit d'accès au Concours, Commission d'équivalence, Admissions et Inscriptions annuelles de l'ESBAN.

1. ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « Conditions générales ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre du paiement d'un droit d'accès par le Vendeur (ci-après « l'Esban ») sur la plateforme de concours et commission d'équivalence <https://scolarite.esba-nimes.fr>

Le Candidat reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions générales lors de la validation du paiement. Toute validation de paiement vaut acceptation des Conditions générales sans exception.

L'ESBAN se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification, seront appliquées à chaque paiement les conditions générales en vigueur au jour du paiement. Le site, le code source, les textes, les images et autres éléments de la plateforme sont la propriété exclusive de l'ESBAN. L'ensemble du contenu de la plateforme est protégé par la législation sur le droit d'auteur. A ce titre, et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation de la plateforme pour un usage privé est autorisée. Dans le cas contraire, le contrevenant s'expose à des poursuites devant la juridiction compétente.

2. IDENTIFICATION DU VENDEUR

Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes

10 Grand rue

30 000 Nîmes

APE 8542Z

Catégorie juridique : 7373

SIRET : 200 027 977 00012

3. DEFINITIONS

Tous les termes ci-après définis en majuscule, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, sont utilisés avec le sens suivant

« CONCOURS » : désigne le paiement en ligne du droit d'accès au concours d'entrée en 1ère année à l'ESBAN.

« COMMISSION D'EQUIVALENCE » : désigne le paiement en ligne du droit d'accès à la commission d'équivalence organisées par l'ESBAN (2ème année).

« ADMISSION » : désigne le paiement en ligne du droit d'accès à l'admission organisée par l'ESBAN (4ème année).

« INSCRIPTION » : désigne le paiement en ligne du droit d'accès à l'inscription annuelle organisée par l'ESBAN.

« CANDIDAT » : désigne toute personne effectuant un paiement en ligne sur la plateforme de concours, commission d'équivalence et d'admission de l'ESBAN, et ayant accepté les Conditions Générales de Vente.

« Conditions Générales de Vente » : désignent les présentes conditions générales qui ont pour objet de définir les conditions d'achat et d'utilisation des CARTES et incluent l'arrêté tarifaire qui leur est annexé.

4. OBJET ET MONTANT DE DROIT D'ACCES

Concours

Le droit d'accès au concours d'entrée en 1ère année est d'un montant de 40,00€ TTC.

Commission d'équivalence

Le droit d'accès au concours d'entrée en 2ème année est d'un montant de 40,00€ TTC.

Admission

Le droit d'accès au concours d'entrée en 2ème année est d'un montant de 40,00€ TTC.

Inscription

Le droit d'accès à l'inscription annuelle de l'ESBAN est d'un montant de 520,00€ TTC.

Les droits d'accès au concours, aux commissions d'équivalence et admissions sont obligatoires.

Toute prise en compte d'une candidature nécessite le paiement en ligne des droits d'accès afférents.

Le paiement du droit d'accès doit intervenir durant la période d'inscription au concours, à la commission d'équivalence ou l'admission.

Aucun paiement de droit d'accès au concours, à la commission d'équivalence ou à l'admission n'est accepté en dehors de la période d'inscription.

Aucun tarif préférentiel n'est accordé.

Aucun remboursement de ce droit d'accès n'a lieu après paiement.

5. PROCEDURE DE PAIEMENT EN LIGNE ET CONFIRMATION DE PAIEMENT ; AUTRES MODES DE PAIEMENT

Plateforme concours et commissions d'équivalence : <https://scolarite.esba-nimes.fr>

Créer un compte Candidat. La création d'un compte est obligatoire.

Compléter l'ensemble des mentions obligatoires et déposer l'ensemble des pièces demandées.

Procéder au paiement par le biais du paiement en ligne :

- Paiement en ligne : le paiement est effectué directement sur la plateforme de concours. Une confirmation de paiement est envoyée au Candidat par mail sur le mail saisi par le candidat pour son inscription.

6. RESPONSABILITE

Dans tous les cas, la responsabilité de l'ESBAN ne pourra être engagée si l'inexécution de ses obligations est imputable soit au Candidat, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure, tel que défini à l'Article 7 des Conditions générales.

De même, la responsabilité de l'ESBAN ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

L'ESBAN, propriétaire de la plateforme de concours, s'engage exclusivement à respecter les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur en France.

7. FORCE MAJEURE

Ni l'ESBAN, ni le Candidat, ne sauraient être tenus responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure.

Sans que cela soit limitatif, sont considérés notamment comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les grèves totales ou partielles internes ou externes au Vendeur ou de son service clientèle indiqués à l'article 2 des Conditions générales, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les restrictions gouvernementales ou légales, les pannes d'ordinateur, le blocage des télécommunications y compris des réseaux et notamment d'internet.

8. PREUVE – CONSERVATION – ARCHIVAGE

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de l'ESBAN, dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves du paiement en ligne et de sa date, intervenu entre les parties.

L'archivage des paiements et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle, conformément à l'article 1348 du Code Civil.

9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES – DROIT D'ACCES AU FICHIER

Les informations nominatives demandées au Candidat sont nécessaires au traitement des inscriptions ainsi qu'à l'organisation du concours ou des commissions d'équivalence.

Les données personnelles collectées sont traitées par l'ESBAN dans le respect des dispositions légales relatives à la

protection des données personnelles issues de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ».

Le Candidat dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Il pourra exercer ce droit auprès de l'ESBAN suivant ces modalités :

- par e-mail à l'adresse dpo@esba-nimes.fr

- par courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante:

ESBAN

10 Grand rue

30000 Nîmes

Dans le cas où le Candidat n'est pas admis suite au concours ou à une commission d'équivalence, les données transmises pour son inscription sont supprimées dans un délai de 6 mois à partir de la publication des résultats.

10. REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que toute commande passée par le Candidat sont régies par la loi française.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), les données personnelles saisies font l'objet de traitements informatiques mis en œuvre par l'Ecole des Beaux-arts de Nîmes », nécessaires au traitement des inscriptions ainsi qu'à l'organisation du concours ou des commissions d'équivalence.

Ces données sont collectées notamment dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée dans le cadre du concours d'entrée ou de la commission d'équivalence.

Les données relatives à l'identification, au parcours scolaire, au suivi pédagogique et administratif, aux données relatives à la scolarité peuvent être transmises par vos soins via la présente application, par le l'Ecole des Beaux-arts de Nîmes », ou sont directement issues du traitement automatisé dénommé « Parcoursup » (cf. arrêté du 31 décembre 2020 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup »).

Les informations recueillies sont conservées pour une durée n'excédant pas 1 an dans le cadre d'une candidature non retenue et 5 ans après la fin de votre formation à l'ESBAN. Certaines informations relatives au suivi des anciens élèves telles que le Nom, le Prénom et coordonnées dans le cadre de la diffusion d'informations professionnelles peuvent être conservées pour une durée maximum de 10 ans.

Vos droits relatifs à la protection de vos données

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement européen 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, vous disposez de plusieurs droits pour la gestion de vos données.

Le droit d'accès

Vous pouvez demander à L'ESBAN la confirmation que des données personnelles vous concernant sont ou ne sont pas traitées par nos services. Si elles le sont, vous pouvez en demander la copie.

Le droit de rectification

Le droit de demander à L'ESBAN la modification de vos informations inexactes sur sa base de données.

Le droit à l'effacement

Vous pouvez soumettre à L'ESBAN une demande de suppression d'une ou plusieurs données personnelles, votre demande sera examinée dans les plus brefs délais.

Le droit d'opposition et de retrait de consentement

Vous souhaitez ne pas ou ne plus apparaître sur un fichier de nos bases, vous le pouvez en exerçant l'un de ces droits et à tout moment.

Le droit de limitation du traitement

Vous pouvez demander la suspension d'un traitement vous concernant le temps d'une vérification

Le droit à la portabilité

C'est le droit d'obtenir que ses données personnelles soient transmises, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible pour l'ordinateur, à nous même ou à un autre responsable de traitement, lorsque cela est techniquement possible.

Le droit de définir des directives relatives au sort de nos données après son décès

Sans directive de votre part, après un certain délai d'inactivité, l'ESBAN supprime vos données. Néanmoins, vos héritiers peuvent après votre décès exercer les droits sur vos données.

Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Vous pouvez introduire une réclamation si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation à la réglementation. Si vous souhaitez avoir des informations supplémentaires sur vos droits, et plus particulièrement sur ce dernier droit, dirigez-vous sur le site web de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Contact pour l'exercice de vos droits

Le DPO devient donc votre interlocuteur privilégié pour toute question concernant l'exercice de vos droits.

Vous pouvez le contacter :

-Soit par courrier à l'adresse suivante :

École supérieure des beaux-arts de Nîmes

Délégué à la protection des données

10 Grand Rue, 30000 Nîmes

-Soit par e-mail à : dpo@esba-nimes.fr

Vous pouvez introduire une réclamation si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation à la réglementation auprès de la Commission Informatique et libertés (CNIL).